

PLAN DE CONSERVATION

Parc national de Plaisance

2022-2027



Remerciements

La mise en œuvre du présent plan de conservation a été rendue possible grâce à la contribution de précieux collaborateurs. Nous aimerions souligner le partenariat avec l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et saumon (OBV RPNS) ainsi qu'avec l'Institut des Sciences de la forêt tempérée (ISFORT).

Équipe de réalisation

Jean-François Houle	Responsable du Service de la conservation et de l'éducation du parc national de Plaisance, Sépaq
Isabelle Croteau	Directrice du parc national de Plaisance, Sépaq
Jean-Marc Vallières	Garde-parc technicien du parc national de Plaisance, Sépaq
Gabrielle Grenier	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
René Charest	Spécialiste en conservation à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Révision

Marc-André Villard	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
--------------------	--

Comment citer le document :

« Sépaq, 2022, Plan de conservation 2022-2027 – Parc national de Plaisance, Sépaq. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
PILIER DU PLAN DE CONSERVATION	2
CIBLES DU PARC NATIONAL DE PLAISANCE.....	3
ENJEU 1 - LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS ET DE SES TRIBUTAIRES.....	4
ENJEU 2 - LE MAINTIEN DU COUVERT FORESTIER.....	6
ENJEU 3 - L'ENVAHISSEMENT DES MILIEUX OUVERTS ET HUMIDES PAR LE ROSEAU COMMUN.....	8
ENJEU 4 - L'EMPIÈTEMENT DES PROPRIÉTÉS EN PÉRIPHÉRIE DU PARC	10
VULNÉRABILITÉ 1 - LA PROTECTION DES TORTUES SERPENTINES ET PEINTES.....	11
RÉFÉRENCES	13

AVANT-PROPOS

La mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, et de les rendre accessibles afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures.

Pour réaliser cette mission, la Politique sur les parcs nationaux du Québec (MFFP, 2018) prévoit différents outils, dont le plan de conservation et le programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Le plan de conservation est un outil de planification qui détermine les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités, ainsi que l'ensemble des stratégies et actions à réaliser en matière de conservation pour les cinq prochaines années. Le PSIE est un outil de surveillance qui regroupe plusieurs indicateurs qui visent à déterminer l'état de santé des parcs nationaux, et sert d'assise à la réflexion menant à l'élaboration des plans de conservation.

Les plans de conservation 2022-2027 constituent la troisième génération de plans de conservation des parcs nationaux du sud du Québec gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le processus de réalisation de ces plans s'appuie sur les standards ouverts pour la pratique de la conservation. Le *Conservation Measures Partnership* (CMP), un partenariat regroupant des agences publiques, des organismes non gouvernementaux et des entreprises privées, a élaboré cet ensemble de principes et de pratiques standardisés au niveau international afin de faciliter la planification de la conservation (CMP, 2020).

Finalement, les plans de conservation s'inscrivent dans la vision du développement durable de la Sépaq qui adhère au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses 17 objectifs. Les plans de conservation contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable, plus particulièrement à l'objectif 15 (vie terrestre).

PORTRAIT DU PARC NATIONAL DE PLAISANCE

Créé en 2002, le parc national de Plaisance préserve un territoire de 28 km² représentatif de la région naturelle des basses-terres du Saint-Laurent. Situé au cœur de la rivière des Outaouais, une grande partie de son territoire est composé d'eau libre et de milieux humides. Plus de 500 espèces végétales et plus de 200 espèces d'oiseaux y ont été répertoriées, en plus de trois espèces de tortues. La proximité de ce parc avec les milieux agricoles et urbains ainsi que sa petite superficie représentent des défis de conservation importants.

PILERS DU PLAN DE CONSERVATION

La structure que prend la troisième version des plans de conservation est déclinée en trois entités centrales qui orientent nos actions, soit les cibles de conservation, les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les éléments clés au cœur de la création et de la mission du parc national. C'est ce que l'on souhaite conserver en priorité. Les cibles sont d'abord les milieux naturels. Elles peuvent aussi être des communautés naturelles, des espèces clés¹, des sites ou éléments historiques, archéologiques, paléontologiques ou environnementaux. Les cibles constituent un sous-ensemble du patrimoine naturel et humain du parc national, et leur protection permet d'assurer la conservation de l'ensemble du territoire.



Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation prioritaires mettent de l'avant les éléments sur lesquelles nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Ils peuvent être définis comme étant des situations jugées problématiques qui engendrent des conséquences importantes sur l'une ou plusieurs cibles de conservation, et pour lesquelles nous faisons le choix de mettre en priorité nos énergies au cours des cinq prochaines années.



Vulnérabilités

Les vulnérabilités, tout comme les enjeux de conservation, mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Elles réfèrent à des situations pour lesquelles les connaissances ne permettent pas de confirmer l'état de santé d'une ou de plusieurs cibles de conservation. Il peut aussi s'agir de situations actuellement acceptables, mais pour lesquelles il y a un risque de dégradation future.



¹ Espèce dont la présence est d'une grande importance pour plusieurs autres organismes, et dont la disparition pourrait entraîner celle d'autres espèces et modifier grandement le fonctionnement des écosystèmes.



Cibles du parc national de Plaisance

Les cibles de conservation du parc national de Plaisance et leur viabilité sont présentées dans cette section. La viabilité représente la capacité qu'ont les cibles de conservation de résister ou de se remettre de perturbations anthropiques et de se maintenir dans le temps sans intervention de notre part. Elle est évaluée à partir des indicateurs du PSIE et de la connaissance fine du territoire et permet d'identifier à quels endroits l'équipe du parc national doit concentrer ses énergies afin d'assurer la conservation de l'ensemble des milieux naturels qui le composent.

CIBLE 1 - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS ET SES TRIBUTAIRES

ÉTAT À RISQUE

- ↳ La mauvaise qualité de l'eau des tributaires de la rivière des Outaouais ainsi que la connaissance fine de ces milieux indiquent que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLE 2 - MILIEUX FORESTIERS

ÉTAT À RISQUE

- ↳ La présence de plantes exotiques envahissantes dans le sous-bois ainsi que le haut taux de mortalité de certaines essences d'arbres en raison de l'agrille du frêne indiquent que des interventions sont nécessaires afin d'assurer leur conservation à long terme.

CIBLE 3 - MILIEUX HUMIDES

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La présence de colonies de roseau commun, une plante exotique envahissante, indique que des interventions de la part du parc national sont nécessaires afin de limiter la propagation du roseau et d'assurer la conservation à long terme des milieux humides.

CIBLE 4 - MILIEUX OUVERTS

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ Tout comme pour la cible 3, La présence de colonies de roseau commun, une plante exotique envahissante, indique que des interventions de la part du parc national sont nécessaires afin de limiter la propagation du roseau et d'assurer la conservation à long terme des milieux ouverts.

CIBLE 5 - COMMUNAUTÉ DE TORTUES

ÉTAT INCONNU

- ↳ Très peu de connaissances sont disponibles sur les populations des trois espèces tortues présentes au parc, soit la tortue serpentine, emblème du parc, la tortue géographique et la tortue peinte. Il est donc impossible de statuer sur l'état de santé de la cible.



Enjeu 1 - La qualité de l'eau de la rivière des Outaouais et de ses tributaires

Mise en contexte

Le réseau d'îles et de presqu'îles du parc national de Plaisance est situé au cœur de la rivière des Outaouais et de sept tributaires qui proviennent des terres au nord (**Cible 1**). Le lien direct entre l'état des milieux aquatiques et humides en dehors du parc et dans le parc fait ressortir l'importance d'impliquer les acteurs de la zone périphérique à leur conservation. Les effluents provenant des activités humaines en amont, dont les activités agricoles, industrielles et urbaines, engendrent un apport important en sédiments, en nutriments et en polluants dans les milieux aquatiques et humides du parc.

La qualité de l'eau de sept tributaires de la rivière des Outaouais qui se jettent dans le parc national est suivie dans le PSIE (Tableau 1). La mesure de la qualité de l'eau, qui s'effectue à l'aide de l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) moyen, est en dessous du seuil d'une eau de bonne qualité pour six des sept ruisseaux suivis. Un IQBP de moins de 80 ne permet pas la baignade et n'assure pas la santé de la vie aquatique.

Tableau 1. IQBP des sept tributaires se jetant dans le parc national de Plaisance

Année	Petite Nation	Blanche	Dicaire	Hébert	Lavoie	Craig	Carrière
2016	Passable (68)		Douteuse (48)	Très mauvaise (8)	Mauvaise (34)		
2017	Bonne (81)		Douteuse (50)	Mauvaise (22)	Douteuse (46)		
2018	Bonne (83)	Mauvaise (38)	Douteuse (49)	Mauvaise (34)	Douteuse (40)	Mauvaise (38)	Mauvaise (26)
2019	Bonne (85)	Mauvaise (23)	Douteuse (47)	Mauvaise (19)	Douteuse (42)	Douteuse (42)	Mauvaise (31)
2020		Mauvaise (34)	Douteuse (40)	Mauvaise (29)	Mauvaise (28)	Douteuse (41)	Mauvaise (37)

Déjà dans le plan de conservation 2017-2022, l'enjeu de la qualité de l'eau avait été identifié. Une stratégie de partenariats pour améliorer la qualité de l'eau de la baie de la Pentecôte a été mise en œuvre pour les tributaires à l'est de la rivière de la Petite Nation. Des actions de sensibilisation des partenaires locaux à l'importance de maintenir les bandes riveraines en bon état en ont découlé. La collaboration du parc avec l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS), ainsi qu'avec la municipalité régionale de comté (MRC) et les municipalités, a permis de sensibiliser les acteurs de la zone périphérique à l'enjeu, en plus d'agir comme levier dans la mise en place de projets structurants touchant la qualité de l'eau à l'extérieur du parc. Pour le plan 2022-2027, les actions sont maintenant orientées dans la partie ouest de la rivière de la Petite Nation.

De plus, le contexte riverain du parc et des terres en périphérie qui bordent la rivière des Outaouais est intimement lié à la dynamique hydrologique naturelle et artificielle² de la rivière. Ce faisant, les zones terrestres qui bordent la rivière sont périodiquement inondées, ce qui peut conséquemment modifier la qualité de l'eau qui se trouve dans le parc national, notamment via le lessivage des sédiments de ces zones terrestres.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cet enjeu est que : « **d'ici 2027, la qualité de l'eau des six tributaires problématiques passe d'un indice qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) moyen de 33 (2020) à un IQBP de plus de 40** ». Pour atteindre ce but, les stratégies suivantes sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Stimulation de projets dans la périphérie du secteur ouest

Objectif

D'ici 2027, au moins un projet porteur sur la qualité de l'eau est mis en œuvre dans le secteur ouest du parc.

Stratégie 3

Stimulation de projets pour les terres inondables situées en périphérie du parc

Objectifs

Dès 2022, le parc s'associe avec ALUS et d'autres organismes de la région pour susciter des projets en lien avec l'agriculture en zone inondable.

D'ici 2027, des actions sont menées sur au moins un lot agricole situé dans la zone inondable en périphérie du parc.

Stratégie 2

Portrait de situation de l'agriculture en zones inondables

Objectif

D'ici 2027, l'impact de l'agriculture en zone inondable et les solutions potentielles sont identifiés.

² La rivière des Outaouais est ponctuée de 10 barrages, notamment afin de régulariser son débit



Enjeu 2 - Le maintien du couvert forestier

Mise en contexte

Les forêts du parc (**Cible 2**) sont aux prises avec diverses menaces qui engendrent une pression non négligeable sur le couvert forestier, sa composition et sa diversité biologique. La présence de l'agrile du frêne (*Agilus planipennis*), l'arrivée de la spongieuse (*Lymantria dispar*), la présence du nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) dans le sous-couvert forestier, ainsi que la surpopulation de castors (*Castor canadensis*) ont le potentiel de modifier et d'altérer considérablement les milieux forestiers.

Les pressions associées à la population de castors, à l'agrile du frêne ainsi qu'au nerprun ont fait l'objet d'actions dans le plan de conservation 2017-2022. Une étude sur l'impact de l'agrile et du castor sur la dynamique forestière du parc a ainsi été mise en œuvre par l'institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT). Cette étude aidera le parc à bien planifier les actions associées à la gestion de la population de castor, au reboisement dans les milieux affectés, mais aussi au contrôle du nerprun. Pour le plan actuel s'ajoutent les stress supplémentaires sur la forêt riparienne³ du parc, associés aux inondations irrégulières vécues dans le réservoir de la rivière des Outaouais, ainsi qu'à l'arrivée de maladies et de ravageurs en lien avec les changements climatiques.

³ Zone plus ou moins large longeant un cours d'eau et recouverte de végétation.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cet enjeu est que « **d'ici 2032, au moins 60 % de la superficie des forêts dont la canopée a été perturbée et dont le sous-bois est envahi par de grandes densités de nerprun a fait l'objet d'un contrôle, suivi d'un reboisement** ». Pour atteindre ce but, trois stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Contrôle direct du nerprun dans les sites affectés



Objectifs

D'ici 2023 l'inventaire du nerprun est complété au parc.

D'ici 2024, un plan de contrôle du nerprun est élaboré et mis en œuvre.

Stratégie 3

Gestion de la population de castor



Objectif

D'ici 2025, un plan de gestion de la population de castors est produit et mis de l'avant.

Stratégie 2

Reboisement des sites affectés



Objectifs

D'ici 2024 la superficie des zones affectées par l'agrile du frêne est connue.

À partir de 2024, un plan de reboisement est mis en œuvre.





Enjeu 3 – L’envahissement des milieux ouverts et humides par le roseau commun

Mise en contexte

Le roseau commun (*Phragmites australis australis*) est une espèce exotique envahissante bien connue des milieux humides et ouverts du Québec. Sa présence engendre des pressions non négligeables sur les milieux naturels qu’il colonise, tant au niveau du maintien des fonctions écologiques que de la diversité faunique et floristique. Les milieux ouverts et humides du parc (**Cibles 3 et 4**) sont particulièrement sujets à cet envahissement. La présence de grandes colonies dans les fossés de la route 148 est identifiée comme l’un des vecteurs d’envahissement principaux. La création de zones ouvertes, le déplacement de fragments végétaux ainsi que la mise à nu du sol par le castor et le rat musqué peuvent toutefois favoriser l’établissement ou l’expansion de cette espèce exotique envahissante.

Tout comme pour l’enjeu du couvert forestier, la présence du roseau commun est bien connue au parc national de Plaisance. La préoccupation entourant l’envahissement de cette plante faisait partie du plan de conservation précédent. Des actions sont ainsi en place depuis plusieurs années et ont permis d’instaurer un suivi et un contrôle des colonies de roseaux dans le parc, mais aussi d’intégrer la gestion et le contrôle du roseau en périphérie. Des mesures de suivi et de gestion des fossés de la route 148 ont été mises en œuvre par différents partenaires, dont le ministère des Transports (MTQ) et les municipalités. De plus, l’implication du parc dans de nombreux comités⁴ permet une synergie entre les acteurs du milieu dans les actions de contrôle du roseau. Les contextes sociopolitiques évolutifs entourant les différentes mesures de contrôle soulèvent toutefois un besoin d’intégration des actions de manière plus structurée et organisée dans la région.

À noter que le temps particulièrement sec vécu à l’été 2021 est venu accentuer l’envahissement du roseau dans l’un des milieux humides situé à l’ouest du parc, le marais Perras. Le bas niveau d’eau a favorisé la colonisation accélérée des zones habituellement inondées de ce milieu humide. Avec les changements climatiques, on peut s’attendre à vivre des variations climatiques de plus en plus extrêmes.

⁴ Comités sur les Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH), sur les Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), et les comités Biodiversité de la MRC Papineau et Alliance pour la rivière des Outaouais.

Buts et stratégies

Les buts qui ont été fixés pour cet enjeu sont d'une part que « **d'ici 2027, 100% des zones prioritaires qui ont été ciblées sont exemptes de colonies de roseaux** » et d'autre part que « **d'ici 2032, aucune colonie de roseaux n'est implantée dans l'ensemble des milieux ouverts et humides du parc** ». Pour atteindre ces buts, ces deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Contrôle du roseau commun dans le parc



Objectifs

D'ici 2025, les colonies de roseau commun sont contrôlées dans le marais Perras.

D'ici 2028, les sites de bâchages ont fait l'objet d'une revégétalisation.

Stratégie 2

Contrôle du roseau à proximité du parc



Objectifs

D'ici 2023, un plan d'action est mis en œuvre par le MTQ pour contrôler la porte d'entrée principale du roseau dans le parc (route 148).

D'ici 2023, le suivi et le contrôle du roseau dans les municipalités et le réseau routier sont coordonnés et supervisés par un organisme du milieu.



Enjeu 4 - L'empiètement des propriétés en périphérie du parc

Mise en contexte

Des empiètements de diverses origines (gabions, remblais, rejets d'eaux usées, rejets de végétaux, etc.) provenant de la périphérie ont été observés à plusieurs endroits sur les limites de territoire du parc national de Plaisance, et ce principalement dans les milieux humides et ouverts (**Cibles 3 et 4**). Ces empiètements peuvent impacter l'intégrité de cette aire protégée et causer une dégradation des milieux naturels. Ils peuvent, par le fait même, favoriser l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. La présence d'empiètements sur le territoire est connue depuis plusieurs années. Toutefois, aucun suivi ou plan d'intervention structuré n'ont été mis en œuvre afin d'assurer le respect des limites du parc national.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, au moins 75 % de l'ensemble des cas d'empiètements identifiés sont résolus** ». Pour atteindre ce but, cette stratégie est mise de l'avant :

Stratégie 1

Protection des limites de territoire

Objectifs

D'ici 2023, l'état des limites du parc et des cas d'empiètements est documenté.

D'ici 2024, un plan d'action est élaboré et mis en œuvre.





Vulnérabilité 1 - La protection des tortues serpentines et peintes

Mise en contexte

Le parc national de Plaisance est reconnu comme un site important pour la protection des tortues serpentine (*Chelydra serpentina*), peinte (*Chrysemys picta*) et géographique (*Graptemys geographica*) (**Cible 5**). Cependant, pour cette dernière, des suivis effectués de 2014 à 2016 nous ont démontré qu'il n'y a pas de population de tortue géographique comme telle au parc, le territoire n'abritant que quelques individus isolés. Notre niveau de connaissance sur l'état de santé des populations de tortues serpentine et peinte et sur l'impact de différentes menaces (prédation, réseau routier et cyclable, etc.) est quant à lui insuffisant, et ne nous permet donc pas de nous prononcer sur leur viabilité. Selon la littérature et les observations sur le terrain, il est toutefois possible d'identifier certaines pressions potentielles que pourrait subir la communauté de tortues du parc national.

La forte densité de mésoprédateurs, dont le raton laveur (*Procyon lotor*), la moufette (*Mephitis mephitis*) et le renard (*Vulpes vulpes*), sur le territoire du parc pourrait engendrer une pression non négligeable sur les nids de tortues, les activités humaines ayant favorisé l'accroissement des populations de ces mésoprédateurs. Les infrastructures telles que les bords de route en gravier et les pistes cyclables non pavées sont des milieux que les tortues affectionnent pour la nidification. La présence de nids sur ces infrastructures peut augmenter les risques de collisions avec les véhicules ainsi que le taux de prédation des œufs, en raison de l'effet de corridor qu'elles représentent. La figure 5 présente les facteurs qui influencent potentiellement les communautés de tortues au parc national de Plaisance.

But et stratégies

Le but associé à cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, le parc connaît l'état des populations de tortues serpentes et peintes et débute la mise en œuvre d'actions pour les protéger** ». Pour parvenir à ce but, deux stratégies seront mises de l'avant :

Stratégie 1

Aménagement des pistes cyclables et des bords de route

Objectif

À partir de 2022, des aménagements sur les pistes cyclables et bords de routes du parc sont mis en place pour limiter la prédation des tortues et de la ponte.

Stratégie 2

Portrait de la situation des tortues au parc

Objectifs

D'ici 2023, une collaboration avec un établissement d'enseignement sur l'étude des tortues est créée afin de stimuler des projets de recherche dans le parc.

D'ici 2027, on connaît mieux l'état des populations de tortues serpentine et peinte ainsi que les menaces qui les affectent.

RÉFÉRENCES

- Conservation Measures Partnership (CMP), 2020, Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0 (<https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf>)
- Ministère Forêt, Faune et Parcs, 2018, Politique sur les parcs nationaux du Québec, Gouvernement du Québec, 48 p.
- Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, 2013. Plan Directeur de l'eau, 1e édition, version actualisée en janvier 2021.
- Pomerleau, Raymonde, 1996, Parc de Plaisance : le plan directeur provisoire, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction du plein air et des parcs, Service de la planification du réseau des parcs, 236 p.
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2018, Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec - Rapport 2013-2017